

PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DE BOLTON OUEST
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE
SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITE,
QUE:-

Le règlement suivant a été adopté par le conseil municipal à la réunion tenue le 2 décembre 2013 et est déposé au bureau municipal et quiconque veut en prendre connaissance peut le faire pendant les heures de travail régulières :

#333-2012-1-2013 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

At the council meeting held December 2, 2013 the West Bolton municipal council adopted the following by-law. The by-law is filed at the municipal office and anyone wishing to consult it may do so during regular office hours.

#332-2011-1-2013 concerning the Code of ethics and good conduct for elected officials

DONNÉ À BOLTON-OUEST CE 4^{ème} jour de décembre DEUX MILLE TREIZE.



Philippe De Courval
Directeur Général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Philippe De Courval, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 9h & 15h30 de l'après-midi du 4 décembre 2013

EN FOI DE QUOI, Je donne ce certificat, ce 4 décembre 2013.



Philippe De Courval
Directeur général
Secrétaire trésorier